

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
24 juillet 2025  
n° 27 / 8092<sup>e</sup>  
pages 1297 à 1336

## CHRONIQUE / Personne humaine

La vulnérabilité de la mère porteuse

> Romain Boffa

1307

## ÉDITORIAL

1297 Les mafias..., *Didier Guével*

## ACTUALITÉS

- 1300 Bail en général (jouissance paisible) : prescription de l'action en résiliation
- 1300 Rétrocession (impossibilité) : portée de la perte de la plus-value
- 1301 Procédure d'expropriation : communication par voie électronique
- 1302 Discrimination (athlète internationale) : taux naturel de testostérone
- 1302 Appel civil (déclaration) : portée de l'effet dévolutif
- 1303 Compétence judiciaire : introduction d'une action judiciaire

## POINT DE VUE

1305 Le juge américain et l'activisme climatique, À propos du jugement de la Cour du Dakota Nord du 19 mars 2025 – « *Energy Transfer LP c/ Greenpeace* », *Noëlle Lenoir*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1315 **Panorama** : Baux commerciaux, *Marie-Pierre Dumont*
- 1326 **Notes** : L'administrateur provisoire n'est pas ouvert à tous, *note sous Com. 7 mai 2025, Jean-Baptiste Barbière*
- 1331 Le juge au secours de l'insaisissabilité : à propos du sort en procédure collective de l'indemnité compensatrice de désordres affectant un immeuble insaisissable, *note sous Com. 30 avr. 2025, Benjamin Ferrari*

## ENTRETIEN

1336 Maxime Charité – La motion de rejet préalable, une procédure détournée ?



Lefebvre Dalloz



# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Didier Guével

1297

Les mafias...



## ACTUALITÉS

1300

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail en général (jouissance paisible) :  
prescription de l'action en résiliation,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 10 juill. 2025

#### Expropriation

Rétrocession (impossibilité) :

portée de la perte de la plus-value,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 10 juill. 2025

Procédure d'expropriation :

communication par voie électronique,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 10 juill. 2025

1302

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Discrimination (athlète internationale) :  
taux naturel de testostérone,  
CEDH 10 juill. 2025

1302

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel civil (déclaration) :

portée de l'effet dévolutif,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 10 juill. 2025

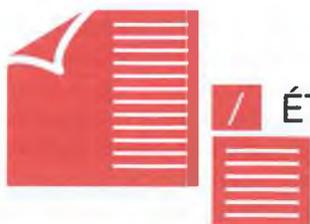
Compétence judiciaire :

introduction d'une action judiciaire,  
CJUE 10 juill. 2025



1305

Le juge américain et l'activisme climatique  
À propos du jugement de la Cour du Dakota Nord  
du 19 mars 2025 – « *Energy Transfer LP c/ Greenpeace* »  
par Noëlle Lenoir



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1307

La vulnérabilité de la mère porteuse  
par Romain Boffa

### PANORAMA

1315

Baux commerciaux  
mai 2024 – mai 2025  
par Marie-Pierre Dumont

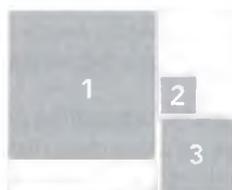
### NOTES

1326

L'administrateur provisoire n'est pas ouvert à tous,  
*note sous Com. 7 mai 2025*  
par Jean-Baptiste Barbière

1331

Le juge au secours de l'insaisissabilité : à propos du sort  
en procédure collective de l'indemnité compensatrice  
de désordres affectant un immeuble insaisissable,  
*note sous Com. 30 avr. 2025*  
par Benjamin Ferrari



## ENTRETIEN

1336

Maxime Charité – La motion de rejet préalable,  
une procédure détournée ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).